

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

INSERCTIONS:
 Annonces: la ligne. . . 25 c.
 Réclames: . . . 30 c.
 Faits divers: . . . 40 c.
 On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET C^o, 4, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, chez l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ABONNEMENTS:
 Roubaix-Trajecting: Trois mois. . . 12.50
 Six mois. . . 25.00
 Un an. . . 50.00

Les abonnements sont payables d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les Elections

On révisonnera, paraît-il, au mois de novembre prochain.

Si la Chambre vote la révision avant d'arriver à la fin de cette législature, la dissolution s'impose immédiatement après, car il est absolument contraire au bon sens et aux règles du droit public qu'on gouverne en s'appuyant sur une loi réformée pour cause d'insuffisance.

Tout semble donc indiquer que nous aurons des élections législatives dès le commencement de l'année 1885.

Nous ne saurions trop engager nos amis à se préparer dès maintenant à la lutte, car nous avons en face de nous des adversaires pour qui tous les moyens de triomphe sont bons.

Ils se moquent absolument des lois constitutionnelles qu'ils violent à leur aise, pourvu que cette violation doive leur procurer un succès électoral de plus.

Ne les avons-nous pas vus en 1881 avancer les élections de près de deux mois afin de surprendre les conservateurs désemparés et de les battre à la faveur de cette désorganisation ?

Leurs cadres sont constitués d'une façon permanente; c'est leur force! Ils ont par la franc-maçonnerie une armée électorale toujours en éveil; leurs sociétés d'enseignement sont des comités d'élection, et les fonds secrets forment une caisse aux frais des contribuables.

Ajoutez l'armée immense des fonctionnaires, depuis le ministre de l'intérieur jusqu'au garde-champêtre le plus modeste, prêts à obéir au doigt et à l'œil, et à se jeter dans la mêlée électorale avec toute l'ardeur d'ambitieux voulant de l'avancement, ou de pauvres diables voulant assurer le pain du lendemain.

On s'explique sans efforts qu'une telle organisation puisse être mise en mouvement d'un jour au lendemain, et que les révolutionnaires soient toujours armés pour la lutte.

Les conservateurs ont pour eux d'être les défenseurs de la liberté de conscience outragée par leurs adversaires; de la fortune publique gravement compromise par les folles spéculations des opportunistes; de l'industrie nationale menacée dans son existence par un régime douanier déplorable; de l'existence même de la France continuellement mise en question par une politique étrangère incertaine et imprudente, tout cela ne suffit pas!

Avoir raison n'est rien, tant qu'on ne prove pas aux électeurs qu'on a raison.

Et pour arriver à cette démonstration, il est indispensable que partout une organisation électorale soit formée, et qu'à la tête de ces comités éphémères, ou crde des comités permanents qui prendront à tâche de secouer la torpeur du corps électoral et de lui montrer enfin de quel côté est le salut.

La nécessité de cette organisation s'impose, non pas pour demain, mais pour aujourd'hui même. Il ne faut pas se fier à la date du 14 octobre 1885 pour le renouvellement de la Chambre.

Nous devons être persuadé de ce fait que si la révision constitutionnelle est votée en décembre, il est radicalement impossible que la Chambre lui survive encore jusqu'au mois d'octobre.

Cela est tellement vrai, qu'on a refusé à Gambetta, il y a deux ans, cette révision, parce que la Chambre regardait la dissolution comme le corollaire de la révision.

Nos lecteurs comprennent, dès lors, combien nous sommes dans une situation désastreuse, et nous leur donnons plus haut, ont de l'actualité, bien qu'ils traitent de faits en apparence très-lointains.

N'aprons-nous pas les élections municipales en perspective dans quatre mois; et le premier terrain sur lequel nous devons lutter, n'est-ce pas le terrain communal ?

Il est plus que temps de se mettre sérieusement à l'œuvre.

REVUE DE LA PRESSE

Une publication dont la réputation et l'importance sont considérables, la *Revue des Deux-Mondes*, trace ce tableau de notre situation à l'entrée de l'année nouvelle :

« Qu'années déjà passées depuis les grandes épreuves de la France ! Que de jours sont tombés tourbillonnant comme les feuilles mortes dans l'abîme des choses évanouies ! Toutes les fois que revient cette dernière heure de décembre, qui marque dans notre vie une étape de plus, on ne peut se défendre d'une sorte de serrement intérieur en songeant à tout ce qui n'est plus, à tout ce qui a disparu, et devant cette fuite du temps, devant cette précipitation universelle des choses, s'il est un sentiment qui s'éveille, qui se précise en nous, c'est que tant d'années et de jours écoulés auraient pu certes être mieux employés pour le bien et pour l'honneur du pays. Après treize années, qu'a-t-on fait pour la France ? C'est l'inévitable et douloureuse question.

Il faut sans doute se garder de toute humeur morose. Nous ne voulons pas dire que, dans ce passé, qui déjà se dore dans le lointain derrière nous, il n'ait été rien fait de sérieux et d'utile pour notre nation si cruellement éprouvée. Oui, sûrement, il y a eu des efforts généreux; il y a eu des instants, surtout au lendemain de nos grandes misères, où les patriotiques se sont émus, où l'on oubliait à demi qu'il y avait des partis, où toutes les bonnes volontés s'allaient pour remettre la France debout, pour lui rendre les moyens de vivre. Malheureusement, à mesure qu'on s'est éloigné des jours de deuil national, on a perdu quelque peu le sentiment de tout ce qu'il y avait eue à faire. On est revenu aux vieilles querelles, aux agitations stériles comme si rien ne s'était passé, comme si les désastres de la patrie ne complétaient plus, et parmi ces années qui se sont succédé, s'il en est qui ont été fructueuses, relativement prospères, il en est aussi qui ont été à coup sûr fort mal employées. Les unes ont été des années de crises violentes où la paix publique aurait pu périr; les autres ont été remplies de toutes les représailles d'un parti victorieux et abusant de ses succès. Celle-ci se sont passées à tout désorganiser ou à tout ébranler sous prétexte de fonder le régime nouveau qui triomphait; celle-là ont vu l'esprit d'aventure et de confusion rentrer dans les affaires extérieures, l'imprévoyance et la prodigalité rentrer dans l'administration de la fortune nationale. Sans vouloir montrer trop de rigueur pour ce régime républicain, tel qu'il est apparu depuis qu'il a pris sans partage et sans contestation le gouvernement de la France, tel que l'ont fait ceux qui prétendent en être les instituteurs, les directeurs jaloux et exclusifs, on peut lui demander quelle sécurité morale il a donnée au pays, quelles améliorations sérieuses il a réalisées, comment il a continué l'œuvre de réparation commencée au lendemain de nos désastres. Et cette année même qui finit aujourd'hui, qui n'est, après tout, que l'héritière des cinq ou six années de l'ère dite républicaine, par quels bienfaits s'est-elle signalée? Quelle succession va-t-elle léguer? S'il ne faut que des discours, certes il y a des discours; il y a eu les discours de Rouen et du Havre. Il y a eu même un discours de Tourcoing. Les paroles sont de ces paroles; les actes, ils viennent d'être rappelés et caractérisés dans ces discussions qui se sont pressées depuis quelques jours à propos du budget, qui sont comme le bilan de tout ce qui s'est fait dans ces derniers mois. Cette année qui expire, elle n'a pas été beaucoup plus heureuse que les précédentes; elle va laisser notre politique extérieure engagée dans de lointaines et dangereuses affaires, les institutions les plus essentielles ébranlées par les passions de parti, les consciences troublées par les violences de secte, les finances publiques embarrassées et obérées; — des œuvres médiocres, en définitive, accomplies par un ministère qui veut refaire un gouvernement avec des irrésolutions et des équivoques.

Le Pays se montre très ému du discours de Mgr Freppel à son clergé, le 1^{er} janvier.

« De la théorie de Mgr Freppel en elle-même nous avons peu de chose à dire; nous l'avons épuisé le sujet avec son prédécesseur dans cette voie, Mgr Guilbert. L'Église, croyons-nous, ne saurait commander de toutes les formes de gou-

LES HOPITAUX LIBRES

Après les écoles libres, les hôpitaux libres. L'intolérance radicale, en bannissant l'enseignement religieux des écoles publiques, avait déjà forcé les catholiques à retirer les enfants des établissements de l'Etat pour les mettre dans des maisons où ils pussent être élevés dans des principes conformes à la foi de la famille; cette même intolérance va les contraindre, maintenant, en chassant les aumôniers des hôpitaux, à s'imposer de nouveaux sacrifices pour préparer aux pauvres malades des asiles où ils soient assurés de ne point mourir sans avoir été visités, encouragés et consolés par un prêtre.

Mgr l'archevêque de Paris vient en effet d'adresser, en ce sens, un chaleureux et éloquent appel à la charité privée. Après avoir engagé les fidèles à multiplier et à soutenir les associations déjà existantes qui ont pour but de soigner les malades à domicile, le vénérable prélat ajoute : « Si le zèle trouve d'autres moyens encore de procurer ce bienfait — c'est à-dire les secours de la religion — aux pauvres infirmes, nous ne pouvons qu'y applaudir d'avance : petites ambulances formées à peu de frais dans les maisons particulières, adaptation de locaux inoccupés à l'usage hospitalier, création même d'établissements nouveaux, là où l'initiative des hommes de bien se montrerait avec générosité pour l'entreprendre, voilà autant de perspectives qui s'ouvrent devant votre noble ardeur.

Qui sait si de tant d'efforts et de tentatives ne sortiront pas un jour de nouveaux hôpitaux libres, où l'on retrouvera, avec les soins du corps, l'esprit chrétien, d'où sont nées toutes ces institutions hospitalières qu'on dénature aujourd'hui ?

Des hôpitaux libres ! de tout cet admirable manquement, nous ne voulons retenir que ce mot, et nous le soulignons en le prononçant Mgr Guilbert ait été prophète.

PAROLES D'UN DÉCOURAGÉ

La désillusion, la déception, le dégoût, le repentir accomplissent leur œuvre sur les cœurs loyaux. La plupart des discours se taisent, il est vrai, mais d'autres parlent et parlent haut. Tel est, par exemple, M. Bonnet, nouveau bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon.

M. Bonnet est le seul avocat qui n'ait pas signé la consultation de M. Rousse en faveur des congrégations. Sa loyauté est si notoire qu'on ne songe pas à le blâmer, mais seulement on s'étonne qu'il n'ait pas apprécié à leur valeur les événements accomplis et ceux qui nous menacent.

Laissez faire, disait-on, le bandeau tombera de ses yeux, et il sera le premier à reconnaître qu'il s'est trompé.

Ces prévisions se sont réalisées.

Lundi a eu lieu la réunion annuelle des avocats lyonnais, et voici les paroles que l'honorable M. Bonnet a prononcées :

« L'année dernière, a-t-il dit, j'avais voulu repousser les sombres pressentiments qui m'assaillaient. Mes espérances ont été déçues.

« On a supposé qu'un siège m'était réservé dans la magistrature, je dois déclarer qu'il ne m'a rien été offert et que je n'ai rien demandé.

« Je dois ajouter qu'en ce temps de désorganisation de la magistrature, celui qui vos suffrages ont honoré des fonctions de bâtonnier ne peut accepter un siège de magistrat et surtout le siège d'un exécutif.

« Quant à la loi même, je n'ai rien de bon à en dire, et pour ce motif ne voudrais pas en parler, si elle n'avait l'injustice de faire rentrer dans nos rangs un de mes plus illustres prédécesseurs.

« Malgré tout, pourtant, nous devons avoir confiance et ne pas désespérer ni de la patrie ni de la justice.

« L'effet de ce discours a été des plus grands et, par l'unanimité et la chaleur des applaudissements, M. Bonnet a pu voir en quelle haute estime on tenait à Lyon son langage.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Paris, 3 janvier.

Si l'on en croit certaines bruits, le gouvernement serait désireux de ne provoquer le débat sur la révision qu'au cours de la session extraordinaire de 1884, la session ordinaire devant être consacrée principalement, à la Chambre, au vote des lois sur l'impôt et du budget, et au Sénat au vote de la loi municipale et du budget.

Les élections municipales

Paris, 3 janvier.

Ce n'est pas à Paris seulement que des protestations s'élevaient contre l'ajournement des élections municipales. Une importante réunion républicaine vient d'avoir lieu à Hyères (Var), dans laquelle, après force invectives contre le gouvernement, on a voté une résolution invitant le maire et le conseil à démissionner le 9 janvier et à demander, pour rester, une nouvelle investiture populaire.

Le budget de 1885

Paris, 3 janvier.

Le ministre des finances s'occupe, dit-on, de la préparation du budget de 1885, qui devra être déposé à la Chambre d'ici à quelques semaines.

M. Tirard vient d'écrire à ses collègues du cabinet pour les inviter à lui transmettre leurs propositions de dépenses pour leurs ministères respectifs.

Si la chose est réelle, peut-être pourrions-nous avoir enfin cette année un budget voté régulièrement.

Liberté et Egalité républicaines

Roubaix, 2 janvier.

Il y a, à Saint-Germain-Laval, deux écoles communales de filles, l'une laïque et l'autre congréganiste. Dans toutes deux l'enseignement du catéchisme a été interdit, mais, comme les familles donnaient la préférence à l'école congréganiste, la municipalité, après avoir consulté M. Rougnon, conseiller général et le député d'Audiffert, a décidé qu'on « apprendra le catéchisme » dans l'école laïque, tandis qu'il est interdit de l'enseigner dans l'école des Sœurs.

Le général de Gallifet

Paris, 3 janvier.

M. le général de Gallifet a obtenu ce matin du ministre de la guerre, l'autorisation de se rendre en Algérie. On ignore les motifs de ce déplacement.

Le colonel Bichot

Paris, 3 janvier.

On annonce la promotion au grade de général de brigade, dans l'infanterie de marine, de M. le colonel Bichot, chef d'état-major général du corps expéditionnaire du Tonkin.

La crise espagnole et les journaux radicaux français

Paris, 3 janvier.

Les journaux radicaux en France, triomphent naturellement des difficultés parlementaires et se trouvent en ce moment le roi Alphonse XII. Les moindres faits sont recueillis, commentés et interprétés par eux dans le sens d'une prochaine révolution. A les entendre, la République va être proclamée de l'autre côté des Pyrénées, et cette nouvelle est accompagnée de force injures à l'adresse du roi d'Espagne. S'il peut paraître logique que nos radicaux souhaitent une nouvelle issue à la République française, il est moins prudent, dans l'état présent de l'Europe, de formuler bruyamment ce vœu. Le jour où, par malheur, le trône serait renversé en Espagne, il pourrait bien arriver que la France fût plus menacée ici ou là. Ce sont là, semble-t-il, considérations secondaires pour nos radicaux.

La grève des cochers

Paris, 3 janvier.

Ce matin, à dix heures et demie, une réunion, à laquelle assistaient environ huit cents cochers, appartenant exclusivement à la compagnie l'Urbanité, a eu lieu 51, rue de Meaux. La réunion a été fort calme. M. Faugue a donné lecture d'un rapport conduisant à la continuation de la grève. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

1200 cochers sur 1600 sont en grève. Il est question de réclamer aux compagnies le cantonnement versé par chacun d'eux, soit 250 francs.

Terrible accident

Cherbourg, 3 janvier.

Un terrible accident est arrivé à 3 ouvriers nommés Lacotte et Leterrier, qui travaillaient dans la cloche sous-marine à air comprimé.

La rupture d'un écron causant une dépression d'air subite, Lacotte a été asphyxié et Leterrier gravement atteint.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

INTERIEUR

LA RÉVISION

Paris, 3 janvier.

Si l'on en croit certaines bruits, le gouvernement serait désireux de ne provoquer le débat sur la révision qu'au cours de la session extraordinaire de 1884, la session ordinaire devant être consacrée principalement, à la Chambre, au vote des lois sur l'impôt et du budget, et au Sénat au vote de la loi municipale et du budget.

Les élections municipales

Paris, 3 janvier.

Ce n'est pas à Paris seulement que des protestations s'élevaient contre l'ajournement des élections municipales. Une importante réunion républicaine vient d'avoir lieu à Hyères (Var), dans laquelle, après force invectives contre le gouvernement, on a voté une résolution invitant le maire et le conseil à démissionner le 9 janvier et à demander, pour rester, une nouvelle investiture populaire.

Le budget de 1885

Paris, 3 janvier.

Le ministre des finances s'occupe, dit-on, de la préparation du budget de 1885, qui devra être déposé à la Chambre d'ici à quelques semaines.

M. Tirard vient d'écrire à ses collègues du cabinet pour les inviter à lui transmettre leurs propositions de dépenses pour leurs ministères respectifs.

Si la chose est réelle, peut-être pourrions-nous avoir enfin cette année un budget voté régulièrement.

Liberté et Egalité républicaines

Roubaix, 2 janvier.

Il y a, à Saint-Germain-Laval, deux écoles communales de filles, l'une laïque et l'autre congréganiste. Dans toutes deux l'enseignement du catéchisme a été interdit, mais, comme les familles donnaient la préférence à l'école congréganiste, la municipalité, après avoir consulté M. Rougnon, conseiller général et le député d'Audiffert, a décidé qu'on « apprendra le catéchisme » dans l'école laïque, tandis qu'il est interdit de l'enseigner dans l'école des Sœurs.

Le général de Gallifet

Paris, 3 janvier.

M. le général de Gallifet a obtenu ce matin du ministre de la guerre, l'autorisation de se rendre en Algérie. On ignore les motifs de ce déplacement.

Le colonel Bichot

Paris, 3 janvier.

On annonce la promotion au grade de général de brigade, dans l'infanterie de marine, de M. le colonel Bichot, chef d'état-major général du corps expéditionnaire du Tonkin.

La crise espagnole et les journaux radicaux français

Paris, 3 janvier.

Les journaux radicaux en France, triomphent naturellement des difficultés parlementaires et se trouvent en ce moment le roi Alphonse XII. Les moindres faits sont recueillis, commentés et interprétés par eux dans le sens d'une prochaine révolution. A les entendre, la République va être proclamée de l'autre côté des Pyrénées, et cette nouvelle est accompagnée de force injures à l'adresse du roi d'Espagne. S'il peut paraître logique que nos radicaux souhaitent une nouvelle issue à la République française, il est moins prudent, dans l'état présent de l'Europe, de formuler bruyamment ce vœu. Le jour où, par malheur, le trône serait renversé en Espagne, il pourrait bien arriver que la France fût plus menacée ici ou là. Ce sont là, semble-t-il, considérations secondaires pour nos radicaux.

La grève des cochers

Paris, 3 janvier.

Ce matin, à dix heures et demie, une réunion, à laquelle assistaient environ huit cents cochers, appartenant exclusivement à la compagnie l'Urbanité, a eu lieu 51, rue de Meaux. La réunion a été fort calme. M. Faugue a donné lecture d'un rapport conduisant à la continuation de la grève. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

1200 cochers sur 1600 sont en grève. Il est question de réclamer aux compagnies le cantonnement versé par chacun d'eux, soit 250 francs.

Terrible accident

Cherbourg, 3 janvier.

Un terrible accident est arrivé à 3 ouvriers nommés Lacotte et Leterrier, qui travaillaient dans la cloche sous-marine à air comprimé.

La rupture d'un écron causant une dépression d'air subite, Lacotte a été asphyxié et Leterrier gravement atteint.

EXTERIEUR

Expulsion des religieux à Rome

Rome, 3 janvier.

Ordre a été donné de faire évacuer les couvents. Les religieux des deux sexes, âgés et infirmes, sont recueillis par des personnes qui y avaient cherché un asile.

La maladie de l'empereur du Brésil

New-York, 3 janvier.

La maladie de l'empereur du Brésil est formellement démentie.

Allemagne et Russie

Berlin, 3 janvier.

On lit dans la Gazette de la Croix : « Nous apprenons que le ministre de la guerre a ordonné de faire confectionner les uniformes pour le landsturm, des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e corps.

Cette nouvelle est d'autant plus surprenante, ajoute la Gazette de Francfort, que les corps d'armée en question se trouvent en Pologne, en Pologne, en Silésie, par conséquent, à la frontière russe.

Situation météorologique

Les basses pressions océaniques se rapprochent encore du continent; la baisse barométrique est de 9 m/m en France où le vent est violent d'ENE; cette baisse s'étend vers l'Est, elle atteint 4 m/m sur le Pas-de-Calais. Le baromètre monte sur l'Ouest de l'Europe, il est descendu rapidement en Italie. Les pluies sont générales sur les Îles Britanniques, elles se sont étendues sur la Bretagne. En France, le temps reste doux; des pluies sont probables sur le littoral, puis sur toute la région du Sud.

A Paris, la pluie tombe faiblement par intermittences. Le baromètre baisse lentement et la température est fort douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le CONSEIL MUNICIPAL se réunira mardi 8 janvier, à huit heures précises du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. — Modifications à apporter au tarif de l'estroli en vue de compenser la diminution de ressources provenant de certaines expropriations, etc. — 2. — Révision annuelle de la liste électorale. — Désignation par le Conseil de deux délégués par canton pour faire partie de la commission. — 3. — Expertise cadastrale de Roubaix. — Nomination des classificateurs chargés de l'évaluation des propriétés foncières.

4. — Expertise cadastrale de Roubaix. — Imprimés nécessaires à cette opération. — Demande d'imputation à la charge de la ville. — 5. — Sépulture-Pompier. — Demande d'un crédit supplémentaire. — 6. — Institut Turgot. — Demande de crédit supplémentaire. — 7. — Institut Steigeb. — Demande de crédit supplémentaire. — 8. — Chemin de grande communication. — Contingents à acquiescer en prestation sur l'exercice 1884. — 9. — Service vicinal. — Chemins vicinaux ordinaires n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. — Devis estimatif des travaux d'entretien à exécuter pendant trois ans du 1^{er} janvier 1884 au 31 décembre 1886.

10. — Catastrophe de la rue des Filatures (5 Novembre 1883). — Construction d'un cimetière annexe. — Crédit demandé. — 11. — Demande d'une pension de retraite formée par le sieur Alexandre Lepiat, ancien employé au Métirage public. — 12. — Demande de dégrèvement de pension formée par M. Herbay, en faveur de son fils Léon, élève à l'École Nationale d'Arts et Métiers de Châlons. — 13. — Demande d'une subvention annuelle formée par le Cercle Horticole. — 14. — Constructions afférentes à un immeuble acquis par la ville, rue de l'Alma, 36. — Crédit demandé 26 francs 40 centimes. — 15. — Homologation de huit rapports de la Commission des Logements insalubres. — 16. — Commission des Logements insalubres. — Rapport annuel sur les opérations des années 1882 et 1883. — 17. — Commission des Logements insalubres. — Complément de la Commission. — 18. — Marché franc de la place de la Liberté. — Déblaiement d'une partie de la place.

17. — Réception définitive des mobiliers personnels des Directeurs d'écoles de garçons. — 20. — Réception définitive des travaux de construction de l'école de filles de la rue de Soubise. Demande d'un supplément de crédit. — 21. — Réception définitive des travaux d'installation de volets en tôle au pavillon de la Halle centrale.

22. — Condition publique. — Mémoire introductif à une action judiciaire intentée à la ville par les sieurs Falame et Corcket, liquidateurs de la Société Falame, Lutun & Co. — Autorisation d'ester en justice au nom de la ville. — 23. — Canal de Roubaix. — Action judiciaire intentée à la ville par un groupe de propriétaires riverains. — 24. — Pétitions adressées à l'Administration municipale en vue d'obtenir la réalisation du projet d'égoût collecteur.

25. — Pétition adressée à l'Administration municipale par un groupe d'habitants de la rue de la Perche, en vue d'obtenir que cette rue soit éclairée au gaz. — 26. — Promenade de Barbier. — Alignement de M. J. Holden. — 27. — Alignement de la rue de la Potellerie. — Avis sur les résultats de l'enquête. — 28. — Etablissement sur le quai de Gand et la rue Turgot, jusqu'à l'usine à gaz, d'une voie ferrée à traction de chevaux, en prolongement du raccordement industriel de M. Morel.

29. — M. Vincent-Leconte, ancien receveur des établissements hospitaliers. — Main-levée des oppositions et inscriptions mises ou prises sur ses biens meubles et immeubles pour arreté de sa gestion. — 30. — Boulevard Gambetta. — Réception définitive des aqueducs. — 31. — Rue Dufay. — Classement et mise en état de viabilité. — 32. — Rue Damour. — Classement et mise en état de viabilité. — 33. — Rue des Fossés. — Construction d'un aqueduc. — 34. — Installation d'urinoirs. — 35. — Rue de la Gare. — Réclamation Delcroix-Planquet.

36. — Rue de la Gare. — Construction de trottoirs. — Avis sur l'enquête. — 37. — Vœu à émettre pour obtenir le maintien de la subvention scolaire de l'Etat. — 38. — Construction des écoles de la foire. — Offres de marchés. — 39. — Mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pendant les années 1884-1886. — Lecture de rapports faits par les commissions sur les affaires suivantes : 1. — Budget primitif de